

Evolutions de la méthode de construction des tarifs réglementés de vente d'électricité - 1er volet

Date de la contribution : 19/06/2026

Introduction

2. Introduction du nouveau mécanisme de capacité dans le calcul des TRVE

Question 1 : Durant la période transitoire 2026-2027, avez-vous une préférence parmi les deux options proposées par la CRE concernant l'intégration des coûts du mécanisme de capacité ? Préférez-vous une autre option ?

Option 1

Commentaire :

Les membres de l'AFIEG sont davantage favorables à l'option 1. Celle-ci permet en effet (i) de couvrir les coûts du mécanisme de capacité au plus près des charges effectivement supportées par les fournisseurs, ce qui garantit la contestabilité du tarif et (ii) de limiter ainsi les effets de bords lors des changements de périmètre des clients.

Elle a également l'avantage de faciliter la compréhension du nouveau mécanisme des clients pros car elle correspond aux modalités de facturation envisagées par la majorité des fournisseurs pour ces clients.

Question 2 : Souhaitez-vous intégrer le coût du mécanisme de capacité dans le mouvement d'août ou dans le mouvement de février jusqu'en 2030/2031, premier hiver comportant deux enchères de capacité ? A la suite de cet hiver 2030/2031, souhaitez-vous intégrer le coût du mécanisme de capacité dans le mouvement d'août ou dans le mouvement de février ?

L'AFIEG demande l'intégration dans le mouvement d'août, qui a l'avantage d'être avant la période de livraison, afin d'éviter les rattrapages, et ce qu'il s'agisse de la période avant et après 2030/2031.

Lors de la délibération d'octobre 2025 fixant la méthode de calcul par option cible, la CRE a annoncé qu'elle proposera l'ouverture de l'option « HP/HC » pour les clients souscrivant à une puissance de 3 kVA à partir du 1er août 2026, afin de faciliter le basculement entre l'option base et HPHC, compte tenu de la construction des grilles en application de la nouvelle méthode. Environ 60% des clients BASE 3 kVA ont intérêt à passer en HPHC sans avoir à modifier leur comportement de consommation lorsque le HPHC 3 kVA est proposé (contre 10% sans proposition du HPHC 3 kVA). Dans le portefeuille TRVE d'EDF, 330k clients BASE supplémentaires auraient intérêt à souscrire un tarif HPHC sans avoir à changer leur comportement de consommation avec la mise en place du HPHC 3 kVA.

3. Introduction de l'option HP/HC pour les clients souscrivant pour leur site une puissance de 3kVA

Question 3 : Êtes-vous favorable à la proposition d'un tarif HPHC 3 kVA à partir du 1er août 2026 ?

Défavorable

Commentaire :

Pas vraiment. L'AFIEG s'interroge sur l'intérêt d'introduire une option HP/HC pour les clients 3 kVA. Les gains pour les clients comme pour le réseau seraient limités (quelques euros par an et peu de flexibilité), alors que la mise en œuvre générerait des coûts, notamment informatiques, qui pourraient dépasser les bénéfices.